

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 06 novembre 2025

Délibération n° 2025-11-12

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 31/10/2025
En exercice	29	Date de l'affichage : 31/10/2025
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBIAITYS ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET ; Mathieu DUPUCH.

Absents excusés :

Catherine VICENTE-PAUCHON a donné procuration à Christine VICENTE en date du 03 novembre 2025
Miguel FORTE a donné procuration à Serge ARLA en date du 04 novembre 2025

Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 03 novembre 2025

Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 03 novembre 2025

Vincent BAUDONNE a donné procuration à François TRAMASSET en date du 06 novembre 2025

Alain CALIOT a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 04 novembre 2025

Carine REY a donné procuration à Eva BELIN en date du 06 novembre 2025

Sarah BOURSIER a donné procuration à Maya VALLART en date du 06 novembre 2025

Bertrand LEIRIS a donné procuration à Sonia DYLBIAITYS en date du 06 novembre 2025

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Modification du tableau des emplois : Suppression et création de postes au sein de la Police Municipale et des Affaires Générales.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la suppression de trois postes de Brigadiers-chefs principaux de police municipale (deux postes au 1^{er} janvier 2026 et un poste au 05 janvier 2026) suite à la mutation de deux agents et du départ à la retraite du troisième agent, et de porter création concomitante de trois postes d'agents de police municipale (grade de Gardien-brigadier de police municipale ou de Brigadier-chef de police municipale) de catégorie C, à compter du 1^{er} janvier 2026, sur un temps complet 35 heures hebdomadaires.





Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le tableau des emplois du service des Affaires Générales suite au départ à la retraite d'un agent.

Il est ainsi proposé de procéder à la suppression d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à compter du 1^{er} mai 2026 et de créer à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la mise en œuvre de cette réorganisation, un poste au grade de recrutement sur le cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux (catégorie B), à temps complet (35 heures hebdomadaires), afin d'assurer la continuité des missions du service.

Ces créations de postes permettront de renforcer les effectifs opérationnels au grade de recrutement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article L. 313-1 selon lequel la création d'emplois relève de l'organe délibérant ;

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale (catégorie C), et notamment les grades de Gardien-brigadier de police municipale et Brigadier-chef principal ;

Vu le tableau des emplois de la commune mis à jour ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 05 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de rationaliser la structure des grades et de renforcer le service de la Police Municipale par des recrutements au grade de Gardien-brigadier ou de Brigadier-Chef principal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation du tableau des emplois du service des Affaires Générales suite à un départ à la retraite, en procédant à la suppression d'un poste et à la création d'un poste au grade de recrutement.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adapter le niveau des grades aux missions exercées au sein des services concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la suppression de trois postes de Brigadier-chef principal de police municipale (catégorie C) deux à compter du 1^{er} janvier 2026 et un à compter du 05 janvier 2026.



ARTICLE 2 : D'approuver la création de trois postes d'Agent de police municipale (grade de recrutement, de catégorie C) à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 3 : D'approuver la suppression d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à compter du 1^{er} mai 2026.

ARTICLE 4 : D'approuver la création d'un poste sur le cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux (Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe ou Rédacteur principal de 1^{ère} classe) grade de recrutement, de catégorie B, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 5 : Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ARTICLE 6 : Madame le Maire est chargée d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'aboutissement de cette décision.

ARTICLE 7 : La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 10 novembre 2025,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 10 / 11 / 2025

- après télétransmission électronique le 10 / 11 / 2025

- et mise en ligne sur le site de la commune le 10 / 11 / 2025